SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

070884742

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

070884700 070884718 070884726 070884734 070884759 070885210 070888545 070888552 070888560 070888578 070888586 070888594 078586738 078586753

Fiche de données de sécurité

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Patterson Latex PF

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Patterson Latex PF

Code produit : 070884726 070884734 070884742 070884759 070884700, 070884718, 070884726, 070884734, 070884742, 070884759, 070885210, 070888545, 070888552, 070888560, 070888578, 070888586, 070888594, 078586738, 078586753

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Gants d'examen

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Fournisseur

Patterson Dentaire Canada Inc.
1205 boul Henri-Bourassa West
Montreal (Québec) H3M 3E6
+1 514-745-4040
www.pattersoncompanies.com

Ligne d'urgence :

Canada

CHEMTREC
A l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)
À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (CHEMTREC, 24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Irritation de la peau, catégorie 2
Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 2
Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

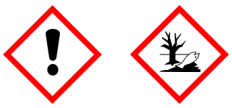

Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H315 Provoque un irritation cutanée.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques
H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

Déclarations de mise en garde :

P264 Bien se laver la peau après utilisation
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage
P273 Éviter de libérer dans l'environnement
P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau
P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux
P391 Ramasser les déversements
P501 Éliminer le contenu et le contenant tel qu' indiqué dans la Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : S.O.	Accélérateurs organiques	10
Numéro CAS : 9006-04-6	Caoutchouc naturel	90
Numéro CAS : 7704-34-9	Soufre	10
Numéro CAS : 1314-13-2	Oxyde de zinc	10

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
Maintenir les voies ariennes non obstruées
Consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
Retirer immédiatement les vêtements contaminés
Éponger ou brosser délicatement l'excédent de produit
Laver abondamment à l'eau tiède courante

Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée ou de malaise

Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de luttes contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermale peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière
Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

Référence à d'autres sections :
Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :
Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
Éviter de respirer les poussières
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :
Maintenir le conteneur bien fermé.
Garder le contenant au sec.
Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Soufre	7704-34-9	LEPs Alberta - MPT 8 heures : 10 mg/m³
	Caoutchouc naturel	9006-04-6	LEPs Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 0,001 mg/m³ (sous forme de protéines totales)
	Caoutchouc naturel	9006-04-6	LEPs Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 0,001 mg/m³ (protéines totales inhalables)
	Caoutchouc naturel	9006-04-6	LEPs Manitoba - Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 0,0001 mg/m³ (sous forme de protéines allergènes inhalables)
	Caoutchouc naturel	9006-04-6	LEPs Ontario - Limite d'exposition MPT 8 heures : 0,0001 mg/m³ (sous forme de protéines allergènes inhalables)
	Caoutchouc naturel	9006-04-6	LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 0,001 mg/m³ (sous forme de protéines totales, fraction inhalable)
	Caoutchouc naturel	9006-04-6	LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 0,003 mg/m³ (sous forme de protéines totales, fraction inhalable)

Patterson Latex PF

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Alberta - LECT 15 minutes : 10 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Colombie-Britannique - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Colombie-Britannique - LECT 15 minutes : 10 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Manitoba - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Manitoba - LECT 15 minutes : 10 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Ontario - Limite d'exposition MPT 8 heures : 2 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Ontario - LECT 15 minutes : 10 mg/m³ (Respirable)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Quebec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 5 mg/m³ (Fumée)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Quebec - LECT 15 minutes : 10 mg/m³ (Fumée)
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 2 mg/m³ [Fumées et poussières (fraction respirable)]
	Oxyde de zinc	1314-13-2	LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 10 mg/m³ [Fumées et poussières (fraction respirable)]

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :
Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.
Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :
Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Blanc
Odeur :	Non déterminé ou non disponible
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :
Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :
Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :
Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :
Aucun connu.

Matériaux incompatibles :
Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :
Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau
Évaluation :
Provoque un irritation cutanée.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance :

Nom	Résultat
Soufre	Irritant pour la peau.

Dommages/irritations oculaires sévères
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.
Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.
Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit :
Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :
Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :
Aucune donnée disponible.

Autres informations :
Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)
Évaluation :
Toxique pour les organismes aquatiques
Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance :

Nom	Résultat
Oxyde de zinc	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 1,1 mg/l - 96 heures
	Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,098 mg/l - 48 heures

Toxicité chronique (à long terme)
Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé

Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

9006-04-6	Caoutchouc naturel	Répertorié
7704-34-9	Soufre	Répertorié
1314-13-2	Oxyde de zinc	Répertorié
S.O.	Accélérateurs organiques	Répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

Informations supplémentaires : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 1-0-0-0

HMIS : 1-0-0-X

Date de préparation initiale : 11.28.2017

Fin de la fiche de données de sécurité